

PROJET RÉFÉRENT

Accompagnement méthodologique de l'évaluation du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse



OBJET DE L'OPÉRATION

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), labellisé en 2021 au titre du volet 1 « émergence et développement », a permis la mise en place d'un poste de chef de projet dédié et le lancement d'une démarche éco-systémique et participative, intégrée au projet de territoire de l'intercommunalité. En avril 2024, la CAPG a obtenu la labellisation volet 2 : Projet Alimentaire Territorial en action, confirmant la qualité des actions engagées et ouvrant la possibilité d'un soutien financier pour la poursuite des projets.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

L'évaluation constituant à la fois une condition d'accès à la labellisation volet 2 et un levier de pilotage pour la réussite du PAT, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a souhaité être accompagnée dans :

- la réalisation de l'évaluation participative du premier volet du PAT,
- la construction d'un référentiel d'évaluation et d'un outil de suivi pour les cinq années à venir.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Pour élaborer cette stratégie d'évaluation, la CAPG a sollicité l'accompagnement du Cerema, qui a proposé une méthodologie en trois phases (de mai 2024 à mai 2025) inspirée d'une méthode d'auto-évaluation environnementale.

Cette démarche participative s'est appuyée sur :

- des entretiens avec des acteurs clés,
- des ateliers de mobilisation visant à cadrer la démarche, définir l'ambition de l'évaluation, élaborer le référentiel et construire un

CONTACT

✉ relation-clients-paca@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Stratégies, résilience et projets de transition

état initial.

Le référentiel d'évaluation a été co-construit au cours d'ateliers impliquant un grand nombre d'acteurs locaux. Il couvre les cinq axes thématiques du PAT et s'appuie sur 13 questions évaluatives, des critères de réussite, ainsi que des indicateurs de suivi, de résultat et d'impact.

La dernière phase du travail a permis de constituer un état initial pour l'ensemble des indicateurs d'impact, offrant ainsi un point de départ pour mesurer les effets des actions.

Au total, 34 fiches indicateurs ont été élaborées et rattachées aux questions évaluatives correspondantes.

L'ambition définie par la communauté d'agglomération et ses partenaires s'inscrit dans une démarche souple, évolutive et économe en ressources, ne se substituant pas à la mise en œuvre des projets du PAT. Elle se veut accessible et fédératrice, afin de faciliter l'implication des acteurs et la communication des résultats.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
Gabriel BOUILLON : Chargé de mission agriculture et Projet Alimentaire Territorial
gbouillon@paysdegrasse.fr

Direction du Cerema Méditerranée
Thomas DIPPE, Chef de projet sobriété foncière et territoires durables:
thomas.dippe@cerema.fr

LE CALENDRIER

Mai 2024 à mai 2025